

Département
du Doubs
Arrondissement
de Besançon
Canton d'Ornans

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

Séance du 15 Septembre 2023

Nombre de conseillers L'an deux mil vingt-trois
En exercice : 11 et le quinze septembre
Présents : 11 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 11 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Gérard PESEUX, Maire en exercice,

Présents : Gérard PESEUX, Aurore SCHMITT, Dominique CUENOT, Daniel MOUROT, Bruno LOMBARDOT, Florian HUGUENOTTE, Sandy VANOTTI, Ghislaine HUSY-ROUSTAN, Paul ROUSTAN, Claude BOICHARD et Vincent BEPOIX

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code du C.G.C.T.,
08/09/2023 à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil,
Date d'affichage : Monsieur Daniel MOUROT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
18/09/2023 désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire a donc déclaré la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de réunion du 29 juin 2023 ;
2. DCM : Convention groupement de commande rénovation sentiers ;
3. DCM : Participations ou non aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) ;
4. DCM : Augmentation heures de la secrétaire ;
5. DCM : Achat ou non des parcelles dépendant de la succession PEREIRA FERNANDES ;
6. Résultats comptages sécurisation du village ;
7. Registre nominatif des personnes vulnérables ;
8. Nouvelle gestion des encombrants ;
9. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du 29 juin 2023.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2. Convention Groupement de commande pour la rénovation des sentiers.

La Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL) propose aux communes de son territoire d'adhérer à un groupement de commandes afin de rénover la signalétique, le mobilier (lame directionnelle, table pique-nique, bancs) et autres aménagements de type barrière belvédère, franchissement de ruisseau, escalier sur les sentiers de randonnée.

La première phase de l'opération consistait à réaliser un diagnostic des sentiers. Il en ressort que 24 itinéraires présentent des besoins de rénovation (20 de niveau 2 et 4 de niveau 3).

Ceux-ci étant à la charge des communes, un groupement de commande mené par la CCLL permettrait de coordonner la réalisation des travaux, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation du marché. Il est proposé aux communes concernées d'adhérer à ce groupement de commande selon les dispositions de l'Article L2113-6 du code de la commande publique.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation des sentiers de randonnée et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le recours au groupement de commandes pour rénover la signalétique, le mobilier et les autres aménagements liés aux sentiers de randonnée.
- ✓ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- ✓ Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ✓ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- ✓ S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

La prise en charge des sentiers de randonnée par les différents acteurs est fonction de leur classement. Prise en charge des travaux de balisage des boucles de la cascade de Vau et boucle de la vallée du Chanet au prorata des kilomètres sur la commune de Durnes. Coût estimé 400 à 500€ environ.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

3. Participations ou non aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Par courrier en date du 16 août 2023, le Département du Doubs sollicite la contribution des communes pour soutenir sa politique de solidarité envers les personnes les plus en difficulté ;

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet notamment le financement d'aides financières individuelles et de dispositifs d'accompagnement social.

- le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) permet de soutenir et d'accompagner les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Contribuer à l'un ou l'autre de ces fonds, ou les deux, constitue un acte de solidarité envers nos concitoyens en précarité sociale et financière, particulièrement important compte tenu du contexte économique actuel.

Le niveau attendu de participation est de :

- 0,61 € par habitant pour le FSL, soit : 112,24 euros

- 0,30 € par habitant pour le FAAD, soit : 55,20 euros

Pour : 6 – Contre : 5 – Abstention : 0

4. Augmentation heures de la secrétaire

Au regard de la charge de travail accrue (notamment la gestion des concessions du cimetière, qui est à la charge de la Commune), une augmentation de deux heures par semaine est envisagée et qu'un avenant au contrat de la secrétaire doit être régularisé.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

5. Achat ou non des parcelles dépendant de la succession PEREIRA FERNANDES

Par courrier en date du 19 juillet 2023, la Commune a été informé du projet de vente des parcelles en nature de TAILLIS, cadastrées section AI

- numéro 32, lieudit "PLANCHES PONTARON", d'une surface de 6 705 m²,

- numéro 49, lieudit "EN FORET", d'une surface de 3 670 m²,

- et numéro 50, lieudit "EN FORET", d'une surface de 4 170 m².

L'exposé du maire entendu, les membres du conseil municipal présents, acceptent de donner suite à la proposition d'achat et autorise le maire à demander au notaire les modalités de vente.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

6. Sécurisation du village : Résultat des comptages.

Suite à la mise en place de chicanes provisoires, nous constatons une diminution du V85 de 13 km/h sur la RD 133, et 8 km/h sur la RD392 (V85= vitesse de 85% des véhicules)

Le V85 sur ces deux axes est passé respectivement à 51 et 53 km/h.

Le conseil décide de poursuivre sa réflexion sur les meilleures options pour faire baisser la vitesse aux entrées de village.

7. Registre nominatif des personnes vulnérables

Depuis le 3 septembre 2004, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est fortement conseillé d'établir en parallèle un registre nominatif recensant les autres personnes vulnérables et isolées du territoire. La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative. **La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement d'alerte.**

Les conseillers passeront déposer un papier d'inscription. Les personnes souhaitant s'inscrire devront déposer ce dossier à la mairie.

8. Nouvelle gestion des encombrants

La Communauté de Communes Loue-Lison, en charge de la collecte des déchets sur le territoire, innove dès septembre sur rendez-vous en ligne ou par téléphone ; le volume de 3m3 maximum est maintenu. Un feuillet d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

9. Questions diverses

- Le vendredi 29 septembre de 10h30 à 12h, à la Salle des Fêtes de Guyans-Durnes, le conseil municipal est convié par le Député Eric Alauzet pour un temps d'échanges.
- Affouage & nettoyage des parcelles pour la période 2023-2024 ; des bons de réservation seront distribués dans les boîtes aux lettres.
- Illuminations de Noël : Pas de location de guirlandes, décoration de la fontaine et peut-être mise en place de plusieurs sapins.
- Anciennes tables de la salle des fêtes à vendre : 8 tables sont réservées pour le comité d'animation au prix de 150 euros. Les 11 tables restantes peuvent être acquises au prix de 50 euros chacune et seront attribuées par tirage au sort. Un coupon sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Urbanisme :

Permis de construire :

- ☞ 02 : GAEC DE L'EPIPHANIE, extension du hangar de stockage fourrage, déposé le 28/07 ;
- ☞ 03 : M. Olivier VAUCHER, création d'un garage indépendant, déposé le 30/08 ;

Déclaration préalable :

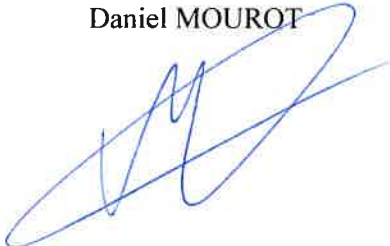
- ☞ 05 : M. Fabien GIRARD, agrandissement d'une fenêtre existante, déposée le 05/07 ;

Certificat d'urbanisme opérationnel

- ☞ 04 : Me ZEDET, 3 Rue du Château, Projet construction deux maisons individuelles, déposé le 27/06

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance,
Daniel MOUROT



Le Maire,
Gérard PESEUX

